



AMÉNAGEMENT DU BOURG

Enfin ! C'est l'heure de l'ultime article pour ce projet... Après moult rebondissements et de trop nombreux retards, le chantier se termine !

Ces derniers jours ont notamment vu le marquage en résine être apposé au niveau des carrefours principaux, ainsi que quelques mobiliers urbains prendre place dans ce nouveau décor : bancs, poubelles, stationnement vélos, abribus... Côté espaces verts, un paillage est venu compléter les plantations déjà effectuées.

Ces travaux ont fini par redonner un sens aux mots « cœur de bourg ». Nous souhaitons et nous espérons maintenant que chacun pourra apprécier le résultat à sa juste valeur !

Rappelons une dernière fois les modifications de circulation qui s'appliquent désormais dans le centre-bourg de Fréville :

- la **vitesse est à présent limitée à 30 km/h** sur l'ensemble du bourg (une « Zone 30 » matérialise cette limite),
- **tous les carrefours dotés d'un plateau ralentisseur deviennent sujets à la règle de la priorité à droite** (le Code de la Route prévoit en effet, dans son [article R415-15](#), qu'en l'absence de signalisation indiquant la priorité d'une voie sur une autre, c'est la règle de la priorité à droite qui s'applique),
- **les sens interdits sont désormais en place à leur position définitive**,
- **le stationnement sur trottoir est interdit** ([article R417-11](#) du Code de la Route), sauf lorsqu'une signalisation adéquate est mise en place (ce qui n'est pas le cas dans notre commune), **pour tous les véhicules (voitures, camionnettes, motos, etc.)**. Il est également **interdit** de circuler ou stationner **sur les espaces piétons, ainsi que sur les espaces verts**. De nombreux parkings sont à votre disposition pour le stationnement.
- **le stationnement de courte durée**, lorsqu'il est en vigueur, **est limité à 30 minutes**, il est donc réservé aux personnes n'ayant besoin que de peu de temps, pour se rendre dans l'un des commerces du bourg par exemple.

Les travaux de voirie sont achevés, et les arrêtés municipaux correspondant aux nouvelles règles de circulation et de stationnement ont été établis. Les forces de l'ordre ont déjà effectué quelques contrôles, et d'autres auront lieu dans les semaines et les mois qui viennent.

BUDGET 2025

Lors de la réunion du 4 avril dernier, le Conseil Municipal a voté le budget 2025 selon la répartition suivante :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
BUDGET PRINCIPAL	1 848 170,70 €	2 401 927,15 €
ESPACE COMMERCIAL	23 248,09 €	9 799,19 €
VOIRIE	237 682,00 €	0,00 €
FERME DE BRUNVILLE	10 359,51 €	7 800,00 €
TOTAL	2 119 460,30 €	2 419 526,34 €

Le montant total du budget principal s'élève donc à 4 250 097,85 € pour l'année 2025.

MÉDIATHÈQUE FRANÇOISE DOLTO

Violette étant absente quelques semaines, venez retrouver Juliette à la médiathèque, et plongez avec elle dans l'univers de Linette, et surtout dans « la tête de Linette » (jusqu'au 26/06).

L'exposition est ludique, et spécialement pensée pour les tout-petits, avec des jeux basés sur la manipulation et l'observation. Les grands magnets sont faciles à manipuler par les petites mains...

Tirée de la série Linette, de J.-P. Peyraud et C. Romat, elle accompagne également la lecture d'une BD sans texte, pour les grands et les petits !

Focus sur le Conseil Municipal

Lors des réunions des 3 mars et 4 avril derniers, le Conseil Municipal, notamment :

- a décidé de maintenir à leur niveau actuel les taux des parts communales pour la taxe d'habitation, ainsi que pour les taxes foncières sur le bâti et sur le non bâti,
- a voté les budgets communaux pour l'année 2025 (voir article dédié),
- a prolongé certaines mesures financières en faveur des commerces de la commune impactés par les travaux,
- a reconduit la participation aux frais de transport scolaire des familles à hauteur de 50 %, à partir de la rentrée de septembre 2025,
- a accepté que la commune soit bénéficiaire d'un don sans condition ni charge, issu de l'assurance-vie d'un particulier demeurant à Rouen, pourtant sans lien direct avec la commune, et décédé le 15 janvier dernier,
- a autorisé que la commune se porte garante d'un emprunt contracté par Logéal Immobilière,
- a souhaité octroyer une subvention de 600 € à l'association « Boule de poils 76 », afin que celle-ci puisse intervenir sur le territoire communal, notamment lorsque des problèmes de chats errants sont rencontrés.

Rappel : retrouvez les comptes rendus complets sur <https://www.saintmartindelif.fr>

MÉDI-CAUX BUS

Vous n'avez pas de médecin traitant, et vous souhaitez faire renouveler votre ordonnance pour un traitement de longue durée ?

Le Médi-Caux Bus s'arrête chaque mercredi à Saint Martin de l'If, au cabinet médical. Vous pouvez prendre rendez-vous sur Doctolib, ou par téléphone au 02.55.99.35.25.

LIEU D'ACCUEIL ENFANTS PARENTS

Connaissez vous le LAEP Arc-en-ciel ? C'est le Lieu d'Accueil Enfants Parents de la comcom'.

Il fonctionne à Yvetot et s'installe dans notre commune un mercredi sur deux (semaine paire du calendrier, pas d'accueil pendant les vacances scolaires). C'est un lieu gratuit, confidentiel et anonyme.

Anne, la responsable, et un(e) bénévole vous accueillent, sans inscription, **de 9h30 à 11h30 dans les locaux de la garderie périscolaire** (270 rue du Four à Pain).

Cet accueil est dédié au jeu libre, à l'échange, aux discussions, pour les enfants de 0 à 6 ans, accompagnés de leur(s) parent(s) ou grand(s)-parent(s), et pour les futurs parents.

TRAVAUX

Côté défense incendie, le projet de réserve incendie dans le secteur des Héberts suit son cours. Bien que le début des travaux ne soit pas encore programmé, la réserve devrait être finalisée pour la fin d'année.

Non loin de là, route de Rançon, les travaux d'enfouissement des réseaux se poursuivent également. Le démontage des anciennes lignes est en cours. Aucune date ne nous a été communiquée pour le démantèlement des lignes cuivre (téléphonie) et fibre.

CIVISME

Eh oui... On reparle civisme... et surtout incivilités ! C'est malheureusement devenu un sujet récurrent de nos P'tits Coups d'Œil. Mais force est de constater que, malgré nos précédents articles à ce sujet, certains gestes agaçants sont encore trop fréquents.

Aussi, nous souhaitons vous rappeler une nouvelle fois les quelques points suivants :

- les dépôts d'ordures sont interdits, tout comme le brûlage à domicile : pour l'élimination de vos déchets, la communauté de communes Yvetot Normandie met à votre disposition deux déchetteries, à Croix Mare et à Touffreville-la-Corbeline (horaires sur le site yvetot-normandie.fr),
- les déjections canines doivent être ramassées par le propriétaire de l'animal, en tout lieu (trottoirs, espaces verts, cimetières...),
- un arrêté préfectoral (AP 08 10 2014) fixe les conditions et horaires à respecter dans le cadre de la lutte contre le bruit de voisinage, et notamment pour les travaux bruyants,
- les conteneurs à ordures ménagères doivent être rentrés le plus tôt possible après la collecte, et au maximum le soir même du jour de collecte,

Espérons que, grâce à l'application de ces quelques règles par tous, chacun.e pourra profiter d'un cadre de vie le plus agréable possible à Saint Martin de l'If.

FÊTE DE LA MUSIQUE

Une manifestation sera organisée par le Foyer Rural pour la Fête de la Musique 2025. Elle se tiendra **le dimanche 22 juin, sur la nouvelle place de la mairie**.

Les détails et les horaires seront diffusés sur **PanneauPocket**.

Mairie de Saint Martin de l'If
47 rue d'Yvetot – Fréville – 76190 Saint Martin de l'If

Mairie de Saint Martin de l'If : 02.35.91.27.15
Mairie de Betteville : 02.35.91.27.60
Site web : <https://www.saintmartindelif.fr>
Facebook : Commune de Saint Martin de l'If



Directeur de la publication
Sylvain GARAND

Rédaction, conception, réalisation et impression
Mairie de Saint Martin de l'If
Commission Communication
Tirage : 800 exemplaires